

n'est pas de provoquer de l'agitation. Notre intention n'est pas de faire quelque chose qui soit de nature à faire croire au peuple que nous voulons déclarer la guerre à ses intérêts légitimes. Nous sommes tenus de gouverner le pays en acceptant pour point de départ la situation dans laquelle il se trouvait lorsque nous sommes arrivés au pouvoir. Nous avons trouvé plusieurs choses qui, peut-être, seraient aujourd'hui, différentes si nous étions arrivés plus tôt au pouvoir—ou qui, à mon point de vue, seraient, aujourd'hui, meilleures qu'elles ne le sont ; mais il nous a fallu accepter l'état de choses qui existait lorsque le pays a décidé de changer sa politique et qu'il nous a placés où nous sommes présentement. Nous vous proposons de poursuivre la ligne de conduite que nous nous étions tracés. Cette ligne de conduite est d'accord avec les principes qui doivent présider au bon ordre et à la tranquillité, et tous nos efforts tendront à nous mériter autant que possible la confiance de toutes les classes de la population. Un écrivain distingué a dit que la folie et la mort ne changent jamais. Or, nous ne sommes ni insensés, ni au nombre des trépassés, et nous nous proposons d'opérer les changements qui, croyons-nous, seront avantageux au pays, et contribueront à son développement et à sa prospérité.

L'honorable M. FERGUSON : En disant que j'ai écouté avec un grand plaisir le discours prononcé par l'honorable monsieur qui a proposé l'adresse en réponse au discours du Trône, je suis convaincu que mon plaisir est partagé par tous les honorables membres de cette Chambre. En m'exprimant ainsi je n'ai aucunement l'intention de faire croire que j'approuve tout ce que l'honorable monsieur (M. Kerr) a dit ; mais, en me plaçant à son point de vue, et vu la tâche très délicate et très importante qu'il avait à remplir, je dois dire qu'il s'en est acquitté très heureusement, et je complimente le gouvernement d'avoir appelé cet honorable monsieur au Sénat, parce que je suis sûr que, d'après le discours qu'il a prononcé, il sera l'un de nos collègues très distingués. J'oserai même ajouter que, pour ce qui regarde les nominations faites pour remplir les sièges vacants de cette Chambre, le premier ministre actuel et ses collègues ont certainement déployé un très grand discernement pour l'honneur du Sénat et les intérêts généraux du pays. On nous a donné pour nouveaux collègues d'honorables messieurs doués d'une grande habileté, d'une haute position sociale et possédant

une grande influence dans le pays. J'ajouterais encore que, en remplissant la vacance créée par la mort de notre regretté collègue, le sénateur Arsenault, on ne pouvait, dans les rangs du parti libéral de l'Île du Prince-Edouard, faire un meilleur choix que celui qui a été fait. Il serait difficile de trouver dans les rangs de l'un ou de l'autre parti un monsieur plus digne que lui pour occuper le siège sénatorial que je viens de mentionner. Mais nous sommes amenés, ici, à faire une réflexion qui n'est pas favorable aux honorables chefs de la droite. Il est très humiliant pour eux et pour nous tous qu'ils n'aient pas été en état d'élever à la position de sénateur un homme honorable sous tous les rapports sans se mettre en pleine contradiction avec les déclarations qu'ils ont faites au peuple. Les chefs de la droite ont toujours dénoncé comme immoral le fait de tenir comme on l'a fait en réserve pour les membres de la Chambre des Communes des positions élevées comme celle de sénateur. Cependant, ce fait ne reflète rien contre l'honorable monsieur en question, qui a reçu la nomination de sénateur. Cet honorable monsieur, en acceptant cette nomination, est à l'abri de tout blâme, et tous les honorables membres de ce côté-ci de la Chambre (de la gauche) croient qu'il n'y a aucun mal à élever au Sénat un membre de la Chambre des Communes, dont l'expérience le rend apte à occuper cette position ; mais les honorables chefs de la droite ont toujours prêché le contraire. Mon honorable ami (M. Mills) secoue la tête. C'est la manière d'agir de nos amis de la droite. On les voit tour à tour émettre des propositions. Tous paraissent adhérer à ces propositions ; mais, subséquemment, lorsque ces propositions ne leur conviennent plus, ils les répudient. Le directeur général des Postes actuel qui était dans l'opposition en 1896, est allé jusqu'à déposer un projet de loi pourvoyant à ce qu'aucun membre de la Chambre des Communes ne pût accepter de la Couronne une position permanente à laquelle était attaché un traitement, qu'après avoir cessé, depuis un an, d'être membre des Communes, et il prononça dans cette circonstance un discours à l'appui de sa proposition, répétant les opinions qui avaient été exprimées dans les salles publiques dans tout le pays et notamment dans ma propre province par des représentants libéraux comme étant un article du programme du parti réformiste. La gauche ne partage pas cette opinion. Je n'accepte pas le principe posé par le directeur général des Postes dans un très remarquable discours qu'il prononça dans les